

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – JJ COMBARET – P. WUILLEMIN – T. BONNEMOY - B. COLIN et Mesdames J. ZENNOUCHE – L.DESBORBES – L.DEBOUDARD – C. QUÉZET et V. GUYOT.

Absent excusé : J.Y. FERRON - procuration donné à Thierry BONNEMOY.

Patrick WUILLEMIN est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 7 Avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Vote du budget 2026 – Commune

Les membres à l'unanimité votent le budget 2026 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme :

Section de fonctionnement : 390 367,90 €

Section d'investissement : 454 319,51 €

Vote du budget 2026 – Bar Restaurant

Les membres à l'unanimité votent le budget 2026 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme :

Section de fonctionnement : 42 100,21 €

Section d'investissement : 25 205,21 €

Vote du budget 2026 – Assainissement

Les membres à l'unanimité votent le budget 2026 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme :

Section de fonctionnement : 39 890,37 €

Section d'investissement : 58 004,71 €

Vote du budget 2026 – Epicerie Commerce

Les membres à l'unanimité votent le budget 2026 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme :

Section de fonctionnement : 8 480,00 €

Section d'investissement : 0

Commission Communale des Impôts Directs.

Après l'installation du Conseil Municipal élu au scrutin du 15 mars 2026 et l'élection du maire et des adjoints le 20 mars 2026, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut établir une liste de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants contribuables sur la commune pour la direction des services fiscaux parmi lesquels seront choisis six titulaires et six suppléants destinés à composer la nouvelle commission communale des impôts directs de la commune de Trézelles.

Après délibération, le conseil municipal décide de reconduire la liste des délégués désignés lors du précédent mandat.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Yoann Gouby avait été nommé au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe depuis le 01/07/2020 et qu'il remplit les conditions pour pouvoir prétendre au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Les membres à l'unanimité approuvent cette décision et décident de créer le poste à compter du 1^{er} juillet 2026, et mettre à jour le tableau des effectifs qui sera annexé à cette délibération.

Les dépenses afférentes à ce grade seront inscrites au budget 2026.

Renouvellement contrat CDD de Mickaël Devos.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de travail à durée déterminée d'un an de Mickaël Devos, adjoint technique, doit se terminer le 3 juin 2026.

Après étude de plusieurs propositions et en accord avec lui, il lui est proposé de lui renouveler son contrat CDD pour une durée de 2 ans, soit du 4 juin 2026 au 3 juin 2028.

Les membres à l'unanimité approuvent cette décision, et inscrit au budget 2026, les crédits nécessaires.

Convention de développement de la lecture publique entre le Département et les Collectivités Territoriales.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu du Département une convention de développement de la lecture publique afin :

- d'accompagner et renforcer le réseau lecture publique du département
- de faire du numérique un levier favorisant l'accès de tous à la lecture
- et d'encourager le goût à la lecture et du partage auprès des plus jeunes.

Il convient de réfléchir à faire revivre notre bibliothèque, avec les écoles et autres publics.

Les membres à l'unanimité, autorisent le Maire à la signer.

Peut-être envisager de faire un travail avec les enfants de l'école, peut être associer la directrice de l'école de Trézelles et même celle de Varennes sur Tèche.

Demande de participation pour l'organisation de la Kapévélo.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de l'Association KAPEVELO de Jaligny sur Besbre pour une demande de participation financière pour l'organisation de la manifestation sportive prévue cette année le 6 juin 2026

Le conseil municipal à l'unanimité décide de répondre favorablement à cette demande en versant une subvention de 50 €.

Régularisation acquisition véhicules Sarl Pejoux.

Le Maire expose que suite à l'achat par la commune des 2 véhicules appartenant à la Sarl Ets Pejoux, il y a lieu d'effectuer un versement d'un montant de 2 734 € pour solde de l'opération.

A l'unanimité, le Maire est autorisé à engager la régularisation demandée.

Questions diverses :

Echange avec une avocate de la fonction publique sur la maison de M. Hamzaoui.

Un arrêté de péril a déjà été pris.

Procédure d'état d'abandon manifeste va être lancée, le propriétaire sera contraint de faire des travaux dans un délai donné ou sinon la commune peut reprendre la main sur cet endroit et il faut présenter un projet.

Feuillet ou bulletin à réaliser courant juin.

Demande de Brice Chamorin « une de sauvée » qui souhaitait étendre son activité sur un autre terrain mais souhaite rester sur la commune.

Toilettes vestiaires stade qui sont souvent très sales, peut-être faut-il qu'ils soient fermés après chaque manifestation. (la commission travaux va réfléchir à ce problème).

Fin de la séance à 22 heures.

